



Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 30 juin 2025

Délibération : N° 2025-23

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mille vingt cinq le 30 juin à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, le Maire

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2025

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Yannick GUEUDET, Patrice POULAIN, Sylvie LOCATELLI

Absent(s) :

Grégory RONDIER, David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Régis FOSTIER ayant donné pouvoir à Patrice POULAIN, Sandrine HAVY, excusée

Secrétaire de séance :

Marie-France DESIMEUR-CLOUX

Cession de la parcelle cadastrée section AP n°110

DÉLIBÉRATION

Dans le cadre de la vente des parcelles cadastrées section AP n°6, 121, 122 et 131 de particulier à particulier, il a été observé que la parcelle enclavée cadastrée section AP n°110, d'une superficie de 66 ca appartenait toujours à la ville de La Capelle, alors qu'elle est située sur la propriété des actuels propriétaires. Il s'agit vraisemblablement d'une anomalie qui n'avait pas été rectifiée lors des actes d'acquisition antérieurs.

Aussi, et afin de régulariser la situation, il est proposé aujourd'hui à l'assemblée délibérante de céder la parcelle à l'euro symbolique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20250630-2025-23-DE Page 1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2025

DÉCISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

AUTORISE la cession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section AP n°110, d'une superficie de 66ca, frais de notaire en sus, à la charge de les acquéreurs, Monsieur Jean-Baptiste DUBOIS et Mademoiselle Omérine BOURRY ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents y afférant par devant Maître PETIT, notaire à La Capelle.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 30 juin 2025

Le Maire,
Johann WERY

La Secrétaire de séance,
Marie-France DESIMEUR-CLOUX

